

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À  
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 29

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, Mme Minard, M. Hetzel, M. Duparay, M. End,  
Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier et M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la douzième ligne du tableau de l'alinéa 71, insérer la ligne suivante :

«

Franchissement au contact	30	30	45	30	+15
---------------------------	----	----	----	----	-----

»

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir la cohérence et la pérennité des capacités de franchissement autonome de l'armée de Terre.

L'Engin de Franchissement de l'Avant (EFA) est aujourd'hui un équipement tactique, capable d'agir soit comme un pont, soit comme un bac pour faire passer des engins lourds (type char Leclerc) au plus près de l'avant. Cependant, ce parc vieillissant fait face à des enjeux de maintenance croissants et à une obsolescence technique qui menace la fluidité des manœuvres offensives.

Le programme SYFRALL (Système de Franchissement Léger et Lourd) ne doit pas se limiter à un remplacement des ponts flottants motorisés (PFM). Il doit impérativement intégrer, par une

architecture modulaire ou un volet dédié, le remplacement de la capacité « bac autonome » actuellement assurée par l'EFA.